

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE  
de la  
COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR (Aveyron)

ARRETE DE  
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

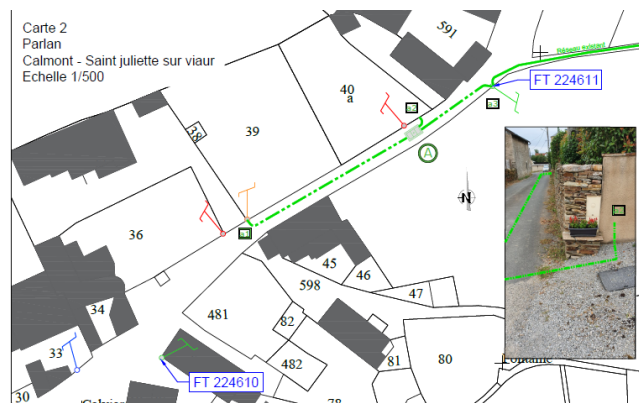
Le maire de la commune de Sainte-Juliette sur Viaur,

- VU le code des collectivités locales,
- VU le code de la route,
- VU la demande en date du 6 novembre 2020 de l'entreprise SDEL ROUERGUE situé à ZA Le puech, le Monastère – 12034 RODEZ représentée par M BURG,
- **CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de régler la circulation pendant la réalisation d'une tranchée dans le cadre du déploiement de la fibre sur le village de « Parlan » commune de Sainte Juliette sur Viaur à partir du 16 novembre 2020 et pour une durée indéterminé.

A R R E T E

**ARTICLE 1 :**

Une déviation sera mise en place durant la réalisation des travaux sur la route de la commune de Sainte Juliette sur Viaur concernée par les travaux.



**ARTICLE 2 :**

Les signalisations réglementaires nécessaires seront mises en place par l'entreprise SDEL ROUERGUE. De même, elles seront enlevées dans les mêmes conditions dès la fin des travaux. L'entreprise SDEL ROUERGUE s'engage à remettre en état la voirie dans l'état ou elle l'a trouvée. Une vérification de la remise en état de la voirie communale sera effectuée par la mairie après travaux.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté sera affiché et ampliation sera transmise à :

- l'entreprise SDEL ROUERGUE
- la gendarmerie de Cassagnes-Bégonhès
- le Service Départemental D'Incendie et de Secours

Fait à Ste-Juliette Sur Viaur, le 16 novembre 2020

Le Maire,

**Simon WOROU**

